



LE PETIT SAINT PÉROIS



BULLETIN MUNICIPAL - N°30 - AVRIL 2018

Le mot du Maire

Organiser une manifestation populaire devient un véritable casse-tête tant sur le plan administratif que financier. C'est sur ce dernier point que le championnat de France cycliste du clergé a failli ne pas voir le jour. La communauté du Val de Sully estimait que cette manifestation sportive pouvait amener les médias sur notre territoire et elle était prête à accorder une subvention pour les frais d'organisation.

Mais, c'était sans compter sur une personne d'ORLEANS qui a menacé de traîner la Communauté de communes devant la commission de légalité de la Préfecture pour l'utilisation de fonds publics pour une manifestation qui ne respecte pas le principe de la laïcité.

Monsieur, si le mot laïcité est un combat pour vous, il y a du pain sur la planche. Ainsi le calendrier des postes ne doit pas faire apparaître le nom des saints, il faut revoir le nom des communes qui commence par SAINT, (sur ORLEANS, vous êtes cernés). Les églises entretenues par les communes le sont avec des fonds publics, donc cela n'est pas conforme. Le personnel enseignant des écoles privées ne doit plus être rémunéré par l'Education Nationale et les frais de fonctionnement de ces écoles ne doivent plus être pris en charge par les mairies. Les fêtes de Jeanne d'Arc (où l'on vous voit en photo) ne doivent pas autoriser la présence du clergé dans le défilé, et enfin Monsieur, vous devez travailler le lundi de Pâques, de la Pentecôte, le jour de la Toussaint, de Noël, ne pas faire le pont de l'Ascension. Plus de fêtes de Saint Hubert, de Saint Fiacre, de Sainte Cécile, de Sainte Barbe...

Voyez, Monsieur, au nom de la laïcité, nous risquons de ne plus faire grand-chose. J'ai fait les deux écoles et cela n'a rien changé. Alors s'il vous plaît, vous qui êtes si moralisateur, regardez dans le dictionnaire le sens du mot tolérance et ce qu'il représente, faute de quoi plus rien ne sera possible.

Avec tout mon dévouement.

L'édito

Le respect de la liberté d'autrui tant dans ses manières de penser, que d'agir se nomme: **la Tolérance**.

L'attitude agressive ou hostile à l'égard de ceux dont on ne partage pas les opinions s'appelle : **l'Intolérance**.

Qu'observe-t-on dans notre si beau pays voire dans notre charmant village ? De l'intolérance à tous les étages. Nous ne supportons plus un peu de neige sur les routes car nous ne pouvons plus circuler avec la même aisance. Beaucoup de personnes n'acceptent plus les petites fautes de conduites automobiles. C'est à grand coup de klaxon et d'invectives que les usagers règlent leurs différends. Lorsqu'un élu reproche à un automobiliste d'emprunter un sens interdit, la réponse est une agression physique.

Pourquoi tant de rancœur, de ressentiment, de méchanceté gratuite, de gestes malveillants ?

Le vivre ensemble, s'accepter tel que l'on est, respecter chacun et les lois de la République, c'est donc si difficile ?

Sommaire

Page 1 : Le mot du Maire - L'édito - Photos février 2018

Page 2 : L'école municipale V. Meunier - Cantine - Aides aux devoirs.

Page 3 : Bibliothèque - Réunion publique PPRI - Travaux dans la commune..

Page 4 et 5 : Retour sur les derniers événements

Page 6 : « Saint Père d'antan »

Page 7 : Événements à venir - Agenda - Informations diverses - Quizz

Page 8 : CR du conseil municipal - Informations gendarmerie.





Cette année, à l'école, on travaille sur le thème de l'environnement :

- On organise nous mêmes le tri des déchets de l'école chaque mardi matin (les CM2 emmènent les déchets des poubelles au point de tri.),
- On a créé un jardin dans l'école, et placé deux composteurs (un près de la cantine et un près du jardin),
- On économise et on trie le papier,
- On s'est inscrit à plusieurs opérations écologiques : éco-école, éco folio, récupération de piles, d'encre d'imprimante et de bouchons...,
- On a participé à des animations sur le tri et le compostage avec le SICTOM...,
- On a travaillé avec le magasin Villaverde pour préparer



des jardinières de plantes aromatiques et de fraisiers,

• On travaille avec un amateur passionné sur les plans et espèces de tomates qui existent,

• On participe à un projet météo avec un

scientifique de Bourges,

- On étudie le réchauffement climatique et ses causes,
- On a organisé plusieurs élevages (de hamster, d'escargots, de phasmes, de chenilles...),
- On a participé au forum sur l'environnement à l'Espace Blareau,



On prévoit d'organiser notre spectacle de fin d'année sur ce thème

Cette année, pour Noël, il y a eu un spectacle pour les maternelles.

On a aussi organisé notre ran-



donnée d'hiver et il y a eu plus de 400 randonneurs qui sont venus !

Comme autres projets importants, il y a aussi :

la construction du fûteau : c'est un bateau de marinier de Loire qui mesure 11 mètres de long. Il s'appellera "Brasse-bouillon". Le chantier sera placé dans l'école. C'est l'AMS qui le construira. Nous, à l'école, nous nous sommes engagés à faire le rôle des journalistes : nous écrivons le livre de la naissance de ce bateau, et nous recevrons pour faire visiter et expliquer, tous les gens et toutes les classes qui voudront venir le voir.

Pour cela, nous étudions la marine de Loire ; en USEP, nous avons déjà appris des nœuds avec Jean Claude, un gentil bénévole qui vient régulièrement nous expliquer.

Les classes de découverte : nous travaillons sur la Loire avec la maison de Loire, pour compléter "Brasse-bouillon".

- Les CP iront à Jargeau pour travailler avec la Maison de Loire de Jargeau sur la semaine du 15 avril au 20 avril. Ils reviendront à vélo.
- Les CM1 CM2 iront à Belleville, puis à Gennes, près d'Angers ; ensuite, ils reviendront à vélo le long du parcours de la Loire à vélo. Ils travailleront avec toutes les maisons de Loire, du 14 mai au 25 mai.
- Les CE2 rejoindront les CM1CM2 du 20 mai au 25 mai, et reviendront aussi à vélo.



Cantine Scolaire



Devant le désengagement des gouvernements qui, chaque année, réduisent les subventions attribuées aux communes, il nous est devenu évident de gérer au plus près l'approvisionnement du restaurant scolaire afin de limiter le gaspillage.

Pour ce faire, la municipalité a décidé l'inscription obligatoire des convives avant la fin d'un mois pour le mois suivant.

Tout le monde y mettant de la bonne volonté, cette nouvelle approche de la préparation des repas devrait limiter le gâchis et ainsi, nous permettre de conserver la bonne qualité des mets servis.

Aides aux devoirs



L'année scolaire est déjà bien entamée, les enseignants et les bénévoles constatent les progrès des enfants. Nous manquons d'adultes pour encadrer les enfants. Si vous souhaitez partager l'aventure, vous pouvez nous joindre au 0238362184 et demandez Mme Thibault Nathalie.



Bibliothèque



Un réseau de médiathèques

La bibliothèque municipale est maintenant gérée par la communauté de communes afin d'améliorer l'offre de service :

- Une seule carte de lecteur pour toutes les bibliothèques du Val de Sully,
- Un site Internet pour gérer son compte (consultations, réservations, prolongation, ...) <http://mediatheques.valdesully.fr/>
- Une navette qui assure la rotation des fonds,
- Un élargissement progressif des horaires d'ouverture.



Transformation des locaux par la C.C. Val de Sully



Avis d'enquête publique (P.P.R.I.)

En application de l'arrêté préfectoral du 07 février 2018, il sera procédé du lundi 19 mars 2018 au vendredi 20 avril 2018, à une enquête publique préalable : à la révision du Plan de Prévention des Risques Inondations (P.P.R.I.) des Vals de Sully, Ouzouer et Dampierre.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique peut être consulté :

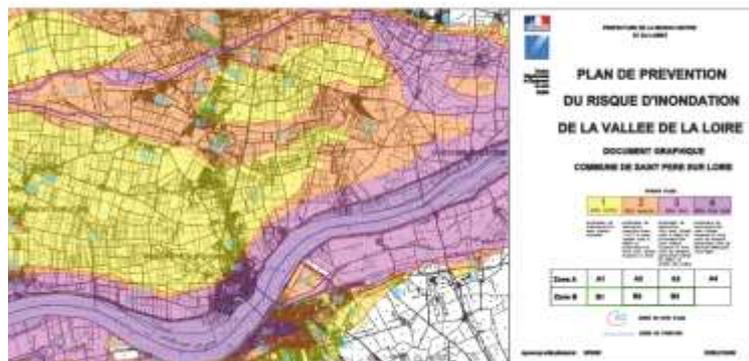
- Sur internet à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Plan-de-Prevention-des-Risques-d-Inondation-PPRI.
- Sur support papier en mairie ainsi qu'au siège de la communauté de communes du Val de Sully.

Les personnes qui le désirent, pourront au cours de cette période, soit consigner leurs observations et propositions sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête ouverts à cet effet à la mairie et à la communauté de communes, soit les adresser au commissaire enquêteur, par voie postale ou par mail aux adresses suivantes :

- Mairie de Sully sur Loire 3, Place Maurice de Sully, 45600 Sully sur Loire à l'attention du président de la commission d'enquête.

- Mail : pref-enquetes-publiques@loiret-gouv.fr Indiquer l'objet de l'enquête : « Révision du PPRi Vals de Sully, Ouzouer et Dampierre ».

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs membres, se tiendra à la disponibilité du public en Mairie de Saint Père sur Loire le Jeudi 19 avril 2018 de 9h00 à 12h00. À l'issue de la procédure réglementaire, le préfet du Loiret est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté préfectoral au titre du code de l'environnement, portant approbation du plan de prévention des risques inondation des Vals de Sully, Ouzouer et Dampierre.



Travaux dans la commune



Afin de sécuriser l'alimentation des communes desservies (Sully-St Père-St Benoît) ENEDIS a procédé à l'enfouissement d'une ligne haute-tension 20 000 volts. Ne pouvant emprunter les levées de Loire, le cheminement s'est fait à travers les rues de la commune (rues de l'église, de la motte, des vignes, d'anjou, du Dr Ségelle, des violettes). 2037 m de réseau ont été enfouis. Les travaux entraînent la dépose de 918 m de réseau aérien.

Les Serres Modernes du Val de Loire procèdent actuellement à l'installation d'une cogénération (production de chauffage pour les serres et production d'électricité). La pose d'un câble haute tension au départ de l'installation jusqu'à une cellule de coupure située au lieu-dit « Le Murgot » a été nécessaire. Ces travaux ont impacté la rue du Gâtinais.



Retour sur quelques évènements

Le Saint Pèr'athlon



La générosité des Saint-Pèrois ne s'est pas démentie encore une fois. Puisque ce sont 975.81€, récoltés au cours du 8ème Saint Pèrathlon, qui ont été versés à l'A.F.M.. MERCI encore à tous.



Voeux du Maire



Exercice Nucléaire

L'agrandissement du périmètre de sécurité autour de la centrale de Dampierre étant passé de 10 à 20 km, la commune de Saint Père est maintenant intéressée dans le cadre d'exercice nucléaire. Le dernier a donc eu lieu les 5 et 6 décembre 2017, la commune n'était concernée que par un atelier sur six : Atelier « Plan iode ». C'est donc à Lorris que Monsieur le Maire est allé récupérer fictivement les pastilles d'iode à distribuer à la population. Le résultat aux yeux des autorités est satisfaisant et permettra de peaufiner l'organisation en cas d'accident, que nous n'espérons pas bien entendu.



Repas des plus de 70 ans



Comme il est de coutume depuis longtemps maintenant, le premier dimanche de mars, les personnes de plus de 70 ans ont été invitées par la municipalité pour un repas festif à la salle polyvalente. Ce sont donc 70 convives qui ont pu profiter de ce bon moment. Nos musiciens bénévoles, Francis et Joël ont permis à certains de pouvoir guincher, tandis que tous les autres se sont évertués à répondre à un quizz concocté par un conseiller municipal, ce qui a permis entre autres d'apprendre que le goget n'est autre qu'un coffre (support de pierre à aiguiser, généralement en corne ou en fer blanc, rempli d'eau et maintenu à la taille). Tout le monde est reparti très satisfait de cette journée.



Oenologie



Lorsque je suis arrivé sur la commune de Saint Père sur Loire en juillet 2013, j'ai cherché un club d'œnologie dans les alentours pour partager ma passion pour la viticulture.

J'y ai bien trouvé quelques pieds de vigne plantés sur la commune mais pas de rendez-vous entre amateurs.

Alors puisque l'on n'est jamais si bien servi que par soi-même et fort d'une expérience passée comme animateur d'un atelier œnologie en Picardie, je me suis occupé à combler ce vide.

Vide ! Car comment imaginer pour moi, fils de vigneron né sur les bords de Loire à hauteur de Vouvray, qu'une commune comme Saint-Père sur Loire entourée des vignobles de Sancerre, Menetou Salon et autres vins de l'Orléanais ne puisse accueillir un petit comité de dégustateurs avertis.

Grâce aux bonnes personnes rencontrées sur la commune, l'atelier « Bacchus Saint Pèrois » a pu voir le jour.

Depuis maintenant deux ans se retrouvent une fois par mois des amateurs éclairés de la dive bouteille. Nous travaillons (oui c'est du travail !) une appellation différente à chaque séance en alternant vins blancs et vins rouges.

Une à deux fois par an, un vigneron vient nous présenter son domaine, ses vins, son travail comme ce fut le cas lors de la séance de février dernier où nous avons accueilli M. Luquet. Il nous a apporté un éclairage sur l'appellation Bourgogne Vézelay à travers les vins du « domaine de la Cadette » qu'il produit.

Mathieu Berthomé



L'Association Multisports de St Père (A.M.Ş.)



A l'A.M.Ş., on ne vous mène pas en bateau!...

Après un Week-end VTT sur les bords des grands lacs de la Forêt d'Orient fin août 2017, plusieurs soirées de sports collectifs au gymnase de St Benoît, une semaine de ski à l'Alpe du Grand Serre, son repas convivial de printemps ou les soirées festives coïncidant éventuellement avec l'arrivée d'un "breuvage nouveau"...

Outre les "rendez-vous running" du lundi soir et les initiations sportives hebdomadaires de sa section USEP "enfants", et en attendant une activité découverte d'Orléans, une randonnée canoë – vélo et bien d'autres surprises comme un W.E. VTT dans l'Anjou,



notre association, via sa nouvelle section de mariniers "Les Brasse-Bouillon" de l'AMS, concrétise son projet associatif, éducatif, culturel et intergénérationnel de construction d'un fûtreau de Loire, bateau bois traditionnel de Loire, premier pas vers la renaissance souhaitée du port de Saint-Père sur Loire!

Grâce à l'aide de la Région Centre-Val de Loire, du Département du Loiret, aux dons de la Fondation BPVF et Super U, aux soutiens logistiques de la Commune, à la générosité des Associations complices (comme l'Amicale théâtrale!) ou des commerçants locaux (relayant la vente désintéressée de notre fameuse bière "La Saint-Péroise - cuvée Les Brasse Bouillon", élaborée par l'ESAT Les Papillons Blancs d'Amilly...) et à l'énergie des nombreuses et nombreux bénévoles...

le chantier fûtreau s'installe au Coeur de notre village!

En relation avec l'école Victor Meunier, nous vous tiendrons au courant de son avancée... des possibilités de visites, voire d'aides, quelles qu'elles soient, "Les Brasse-Bouillon" de l'AMS ayant à Coeur de toucher celui de toutes et tous, petits et grands, à Saint-Père sur Loire!



Une réunion d'information se tiendra salle de l'Amitié, le jeudi 19 avril 2018 à 18h30.



Fleurissement

Le 17 mars, la commission de fleurissement remettait les récompenses du concours des maisons fleuries de la saison 2017. Une soixantaine de personnes était conviée pour recevoir un bon d'achat d'une valeur de 20 euros en remerciement de leurs efforts pour agrémenter leur maison ou jardin.

Un dialogue improvisé sur la problématique de l'entretien des trottoirs de la commune après l'interdiction de l'emploi de produits phytosanitaires fut engagé. Il en résulte que peu de solutions efficaces existent



en dehors de l'entretien manuel que chacun se doit de faire. Il est recommandé au minimum de supprimer les hautes herbes avant la montée à graine de celles-ci pour en réduire la vision désagréable et le sentiment de non-entretien. Faute de quoi, il va bien falloir se faire à l'idée de voir les trottoirs recouverts d'herbes.

Un verre de l'amitié clôtura cette matinée conviviale avant de reprendre le chemin des jardins.



Suite de l'histoire du dernier marinier de Loire : un Saint Pérois monsieur Auguste LEGER raconté par monsieur Louis MARTIN. Ce récit, en épisodes, nous amènera tout doucement vers la mise à l'eau de ce bateau dans le port de Saint Père.

Les souvenirs d'un vieux batelier (suite)



D'une manière générale, les grands voyages s'effectuaient au printemps et à l'automne. Neuvy-sur-Loire était surtout, nous l'avons dit un port de poterie. Celle-ci était fabriquée à l'époque dans les fermes de St Amand, d'Arquian etc... etc... Elle était conduite, entre-temps, au port dans des voitures à chevaux. Là, elle était triée, classée par les mariniers qui occupaient ainsi leurs loisirs forcés. Les autres se livraient régulièrement à la pêche : d'autres aux travaux des champs.

Les "salambardes" transportaient également la "terre blanche" de Neuvy pour la faïencerie de Gien ; les bouteilles de Decize à Saumur, Vouvray, Tours, Angers etc...

Les pièces des machines destinées aux vaisseaux de la flotte étaient conduites du Creusot aux usines d'Indre près de Nantes. Des "merrains", des "charniers" étaient déchargés dans tous les pays vignobles des bords de la Loire. Le charbon des mines de la Loire était transporté de la même manière.

Le trajet de Neuvy à Orléans s'effectuait, (arrêts compris) en dix ou douze jours. Celui de Nantes en vingt ou vingt-deux jours. La marche normale était de sept à huit kilomètres à l'heure.

Comment s'effectuait la navigation ?

A cette question, notre interlocuteur, oubliant "sa vieillesse" et ses "infirmités" s'arrête un instant. Sa figure s'anime et se colore. Tous ses souvenirs les plus chers et les plus lointains affluent devant ses yeux et sur ses lèvres. Nous n'avons plus qu'à écouter et à enregistrer.

" Les équipages se composaient en moyenne, de trois hommes, plus souvent de deux. Nous partions isolés, quelquefois en convoi. Un des plus fameux convois fut la flottille de 54 bateaux qu'Auguste Mahaut conduisit, en 1862 à Orléans, Tour, Saumur et Nantes".

" Parfois, nous étions précédés d'un toutier ou éclaireur, qui, monté sur un bateau plus petit, avait pour mission d'explorer le lit du fleuve et de le "baliser".

Baliser consistait à découvrir et à signaler le courant favorable, les endroits les plus profonds. Le "Toutier" qui "marchait" souvent à un kilomètre en avant –les indiquait au moyen d'une tige de bois plantée dans le sable.

La balise, recourbée en crochet à son extrémité, indiquait qu'il fallait obliquer "mer", c'est-à-dire sur la gauche. Plan-

tée verticalement ; la balise était " galarne" : ce qui signifiait à droite. La recherche et l'entretien des passages favorables fut, de tout temps, la grande préoccupation des voituriers par eau. A une époque plus lointaine, ce rôle incombait aux seigneurs-péagers, qui se devaient d'assurer l'entretien du chenal de leur district. Mais ils se montraient généralement plus soucieux de percevoir les innombrables redevances dont était frappée la batellerie que de s'acquitter de leurs obligations. Ce qui fut la cause de nombreux procès.

Malgré, le balisage, un certain nombre d'endroits restaient dangereux à franchir. Parmi ceux-ci, Monsieur Auguste Léger nous cite : " la digue de l'Épinay", de Roanne ; le rapide du "jardi" d'Ousson qui s'étend sur une longueur de 300 mètres, avec des chutes verticales d'un mètre environ ; le " Jard aux oies" de Saint-Brisson ; la " courait d'argent ", face à la ferme de Rivets, à Briare.

Certains passages sous les ponts offraient de moindres dangers. Exemples : le pont de la Charité ; celui de Gien avec ses roches "en venelle" ; de Vierzon et le pont Royal à Orléans ; le pont de " Beaugency " etc...

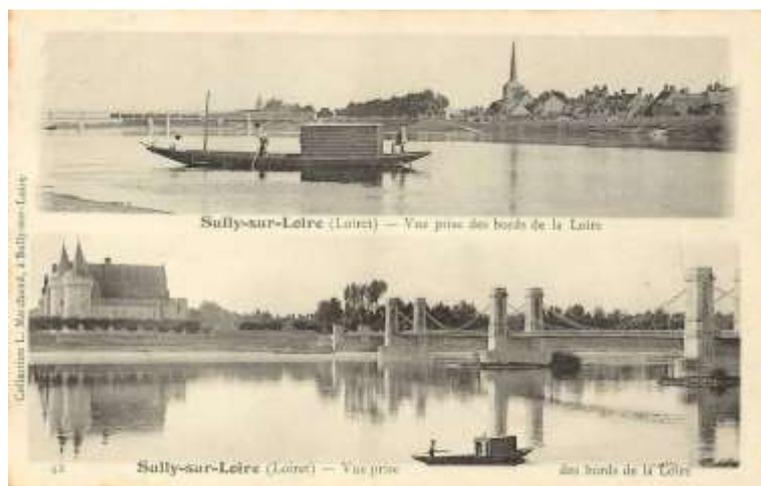
Ces difficultés provenaient, la plupart du temps, des courants d'eau divergents et contraires qui rendaient la manœuvre particulièrement délicate et risquée. Pour y parer, on " billait "

" Biller " consistait à arrêter le bateau assez loin en amont du pont. On ancrant et on le faisait pivoter d'avant en arrière. Puis on soulevait légèrement où on laissait traîner l'ancre sur le fond ; et l'on traversait ainsi, au pas, le passage redouté.

Si par malheur, un coup de vent ou une fausse manœuvre exposait l'embarcation à un accrochage malencontreux, souvent d'ailleurs mortel : la " patrouille " – sorte de grande rame fixe, placée sur l'avant du bateau – s'interposait immédiatement entre les deux : " virer la piautre " se disait de la manœuvre du gouvernail.

Quelquefois on accouplait aussi les bateaux.

Malgré toutes ces précautions, il arrivait que ceux-ci s'engravissent. L'équipage et le toutier n'avaient plus qu'une ressource : descendre dans l'eau pour se frayer, avec les moyens du bord, le passage libérateur.





St Père sur Loire
Dimanche 15 Avril 2018

2e le metre

VIDE GRENIERS

Reservez aux particuliers
Emplacement donné au fur et à mesure des arrivées

De 7h à 18h à proximité de la salle polyvalente
Buvette - restauration

Marché du terroir
Foire artisanale

Panier garni à gagner

EXPO DE SOLEX, MOTOS, SPIDERS
(Entrée gratuite)

+ d'infos : 02 38 36 47 15

SAINT PÈRE SUR LOIRE

SAINT PÈRE SUR LOIRE - SULLY SUR LOIRE

19^{ème} championnat de France cycliste du Clergé
le mardi 01 MAI 2018

MATIN 9 h00 : contre la montre (16 km)
Saint Père - Saint Benoît - Saint Père

A.M. 14h30 : course en circuit (12 tours de 4,6 km)
Sully sur Loire route de Vignain

ASSOCIATION LE CLERGÉ SPORTIF

Soutien technique: Basse Loire-Benardière de Saint Benoît + E.C. GREN SPORT

Le Théâtre Magique

A l'école de St Père sur Loire
Le dimanche 6 Mai 2018

L'illusionniste Phil Keller y présentera un spectacle de magie et de grandes illusions d'une durée de 70 minutes pour un public familial.

deux séances à 15h et 17h

Prix des places : 8€ Enfants (-12ans)
12€ Adultes

Agenda

13 avril	De la plume aux ciseaux	Assemblée générale
15 avril	St Père en Fête	Vide Greniers / Foire artisanale
30 avril et 01 mai	Toutes associations	Championnat de France cycliste du clergé
02 Juin	Ecole V. MEUNIER	Kermesse
23 Juin	St Père en Fête	Fête du village / Feu d'Artifice
24 Juin	Education Canine	Journée Portes Ouvertes
29 Juin	Ecole V. MEUNIER	Spectacle de fin d'année espace Biareau
06 juillet	AMS	Assemblée générale
08, 15, 29 juillet	La Guinguette	Guinguettes

Mme Torbi Rahma , **Infirmière libérale**, vous fait part de son installation dans notre commune de Saint Père sur loire depuis le 18/01/2018.
Du lundi au dimanche .

Rahma TORBI
Infirmière libérale

Soins infirmiers à domicile ou au cabinet sur RDV agréée chimiothérapie

6, rue de Paris
45600 ST PERE SUR LOIRE

07 72 26 54 43
02 38 35 12 63

ADBL / 45-4-17752-8

Informations diverses



NOUVEAU, en plus du magasin de vente, la **Ferme du Murget** a installé depuis le 1^{er} Mars, un **distributeur automatique** ouvert 7j/7, de 7h à 21h pour satisfaire plus de clients. On peut y trouver, entre autre, pommes de terre, oignons, échalotes, œufs bio, pommes ainsi que des graines pour les oiseaux et animaux de basse-cour. Tous ces produits sont issus de l'exploitation et d'autres producteurs locaux.

Renseignements : Hervé Lutton 23, rue du Gatinais 06.87.34.70.22



À la découverte de St Père

Réponse du PSP 29 :
L'inscription n'est autre que le panneau installé par l'éducation canine Saint Péroise, chemin de Plaisance.

Où se trouve cette inscription ?

Réponse dans le prochain numéro



Le conseil municipal du 19/10/2017 :

REVISION DES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE AU 01/01/2018

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir au 1er janvier 2018 les tarifs de location de la salle polyvalente, à savoir :

- 180 € pour les personnes ou entreprises de la Commune,
- 320 € pour les personnes hors-Commune,
- 20 € pour l'enlèvement des déchets par les services techniques,
- 20 € pour les associations, si enlèvement des déchets,
- 54 € en cas de désistement, pour les personnes ou entreprises de la Commune,
- 96 € en cas de désistement, pour les personnes hors-Commune.

REVISION DES TARIFS DU CIMETIERE COMMUNAL AU 01/01/2018

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir au 1er janvier 2018 les tarifs du cimetière communal comme suit :

- les concessions :
 - 50 ans : 310 €
 - 30 ans : 190 €
- les concessions du columbarium :
 - 15 ans : 600 €
 - 30 ans : 1 200 €
- les demi-concessions :
 - 50 ans : 160 €
 - 30 ans : 95 €
- l'occupation du caveau provisoire : 2 € / jour

PRELEVEMENT SUR TASCOM 2012 : PROPOSITION DE SAISINE DE LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis du Cabinet ASEA pour assister la Commune dans une procédure devant la Cour Européenne des droits de l'homme et du citoyen dans le cadre de la demande indemnitaire relative à la TASCOM.

Le Conseil Municipal, n'étant pas favorable au règlement d'honoraires complémentaires, le Maire propose de demander au Cabinet ASEA de poursuivre la procédure sans supplément d'honoraires fixes mais de prélever une part additionnelle de 5 % sur la somme effectivement restituée.

CONCOURS DU COMPTABLE PUBLIC : ATTRIBUTION D'INDEMNITES

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants (1 abstention), d'accorder à Madame DAMPRUNT, Comptable public municipal, pour l'année

2017, une indemnité de conseil au taux de 50 % et une indemnité de confection des documents budgétaires.

VALIDATION DES MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DES AGENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les modalités de remboursement des frais de déplacement et de mission des agents communaux.

MISE EN PLACE DU REGLEMENT INTERIEUR DES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le règlement intérieur des autorisations spéciales d'absence.

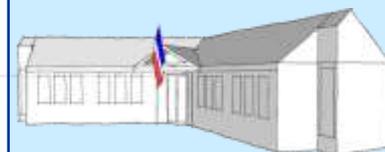
PROPOSITION D'AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif qui porte sur les conditions de facturation et les modalités d'indexation du tarif de base.

REMERCIEMENTS

- Le Maire donne lecture du courrier de remerciements d'une élève de l'école pour les dictionnaires et calculatrices offerts aux futurs collégiens.
- Le Conseil Municipal prend connaissance des lettres de remerciements du Club de l'Amitié et de la Société Musicale de Sully sur Loire pour les subventions octroyées.
- Le Maire informe l'assemblée des remerciements de la famille de Mme DELAS Andréa pour les marques de sympathie adressées lors de son décès.
- Le Maire transmet les remerciements de la fille de Mme GRAVELET pour le présent offert à sa maman à l'occasion de ses 90 ans.

Mairie de Saint Père sur Loire



Tel : 02.38.36.21.84

Fax : 02.38.36.53.67

saintperesurloire@wanadoo.fr

www.saintperesurloire.fr

Conseils de la Gendarmerie : COMMENT METTRE EN ÉCHEC LES CAMBRIOLEURS



Il est à déplorer un nombre important de cambriolages dans différents secteurs du département. À cet effet, il est important de rappeler quelques consignes élémentaires pour protéger ses biens.

Avant votre départ de longue durée

- Pensez à l'Opération Tranquillité Vacances, signalez votre départ à votre gendarmerie. Cette opération est valable toute l'année ;
- N'enregistrez pas d'informations relatives à votre absence sur votre répondeur téléphonique ;
- Faites effectuer un transfert d'appels téléphoniques pour donner l'illusion d'une présence ;
- Ne laissez pas à l'extérieur de votre propriété, des objets qui pourraient permettre à des cambrioleurs de pénétrer chez vous par effraction (barres métalliques, outil de jardinage) ou par escalade (échelle) ;
- Optez pour un éclairage extérieur avec détecteur de mouvements ;
- Équipez votre maison d'une alarme et éventuellement d'un système de vidéosurveillance ;
- Laissez vos clefs à un voisin ou à une personne de confiance ou au moins informez votre voisinage de votre départ
- Si vous partez en vacances, signalez votre absence à votre brigade de gendarmerie qui assurera des passages réguliers de votre domicile. L'opération tranquillité vacances fonctionne toute l'année ;

Pendant votre absence de longue durée :

- Faites relever régulièrement votre boîte aux lettres.

Si vous vous absentez temporairement de votre domicile :

- Pensez à verrouiller tous les accès de votre maison (portes, fenêtres, garages,...) et à fermer les volets la nuit tombée ;
 - Créez l'illusion d'une présence dans la maison (utilisez un programmateur pour allumer une ou plusieurs ampoules).
- De nombreux cambriolages ont lieu pendant vos courses, pendant que vous allez chercher vos enfants à l'école... Une absence de 20 à 25 minutes suffit.**

Si vous êtes dans votre domicile (home jacking) :

- Pensez à verrouiller tous les accès de votre maison (portes, fenêtres, garages,...) et à fermer les volets la nuit tombée. Une vérification systématique avant d'aller vous coucher s'impose ;
- Verrouillez votre véhicule stationné sur votre propriété. Ne laissez pas les clés à proximité de l'entrée de votre domicile. Les papiers de la voiture ne doivent pas être dans le véhicule.

Si vous êtes témoin de faits qui vous paraissent inhabituels dans votre rue ou quartier :

Ayez le réflexe du « 17 », la rapidité de l'information est gage d'une meilleure efficacité de l'action des forces de sécurité ;

« La sécurité est l'affaire de tous », c'est avec le concours de la population que la gendarmerie nationale pourra lutter plus efficacement contre les cambriolages.